



Congrès de la Nouvelle-Calédonie	
☐ Projet de texte	☒ Proposition de texte
23 OCT. 2025	
N°: 195	

République française

Proposition de résolution

Sollicitant la construction d'une voie de désenclavement du Sud de la commune du Mont-Dore

Déposée par Mesdames Françoise SUVE, Virginie RUFFENACH, Veylma FALAEAO et Monsieur Philippe MICHEL

EXPOSE DES MOTIFS

La commune du Mont-Dore est l'un des pôles urbains majeurs de la Nouvelle-Calédonie. Ses quartiers Sud concentrent une population importante de plus de 15 000 habitants et des activités économiques, industrielles et sociales essentielles, dont notamment l'usine de nickel hydrométallurgique *Prony Ressources (PRNC)*. Avec la commune de Yaté à l'Est, cette zone géographique représente près d'un cinquième du territoire de la Grande Terre.

Le Sud du Mont-Dore est aussi une région agricole importante puisqu'environ cinquante producteurs y sont implantés et fournissent régulièrement les distributeurs de la commune de Nouméa.

Cette région ne dispose que d'un unique axe de desserte routière terrestre : la route provinciale n° 1 entre Boulari et La Coulée. Cette configuration géographique crée une situation de dépendance à un itinéraire unique dont la fermeture, même partielle, entraîne l'isolement complet du Sud du Mont-Dore et de la commune de Yaté.

Depuis 2016 des épisodes de blocage ont démontrés la vulnérabilité de cette région par le manque de facilité de déplacement.

Les épisodes de blocage de mai 2024 à janvier 2025 survenus pendant et à la suite des émeutes insurrectionnelles ont démontré la gravité de cette vulnérabilité. Durant plusieurs mois, la circulation a été entièrement paralysée.

Des milliers d'habitants ont été privés d'un accès normal à leur lieu de travail, aux soins, à l'éducation ou aux denrées de première nécessité.

Les habitants du Sud du Mont-Dore et de Yaté n'ont pu se déplacer que grâce à la mise en place d'un dispositif de navettes maritimes d'urgence organisé par la province Sud et financé par l'État. A ce dispositif de transport de personnes s'est rajouté un transport par barge pour assurer l'approvisionnement des magasins, le transfert de matériel et de matériaux nécessaires au bon fonctionnement de la région.

Dans ce contexte, l'Association Citoyen Mondorien a pris l'initiative de solliciter les élus du Congrès

afin que soit formulée une demande officielle à l'État pour la construction d'une voie de désenclavement desservant les quartiers Sud du Mont-Dore et la commune de Yaté. Cette initiative, soutenue par le maire du Mont-Dore, le président de l'association française des maires, les trois présidents de chambre consulaire dans un courrier commun (la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture et de la pêche) s'inscrit dans une démarche de sécurité publique et de cohésion territoriale.

Ces blocages ont eu des conséquences démographiques, économiques, sanitaires, sociales et humaines considérables : difficultés pour se soigner, fermeture d'entreprises, perte d'emplois, risque de décrochage scolaire pour certains enfants, dévalorisation immobilière et insécurité. Cette situation a porté une atteinte grave à la liberté d'aller et venir et à la continuité des services publics, pourtant garanties par les principes constitutionnels de la République.

Face à ce constat, la province Sud a engagé, avec le soutien financier de l'État via le contrat de développement, les premières études géophysiques et géotechniques d'un projet de voie de désenclavement du Sud du Mont-Dore. Le projet consiste à doubler la RP1 entre Boulari et le Vallon-Dore par la construction d'un viaduc. Cet ouvrage structurant permettrait de garantir de manière pérenne la circulation des personnes et des biens, de renforcer la sécurité des populations et d'assurer le développement économique des quartiers Sud du Mont-Dore et de Yaté.

Le coût d'un tel projet dépasse néanmoins les capacités financières des collectivités locales. Sa réalisation nécessite un engagement de l'État, tant en matière de financement que de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'un contrat de développement spécifique.

La présente proposition de résolution a donc pour objet de solliciter formellement de l'État le financement et la maîtrise d'ouvrage d'une voie de désenclavement du Sud du Mont-Dore et de Yaté.

Tel est l'objet de la présente proposition de résolution.

Françoise SUVE



Virginie RUFFENACH



Veylma FALAEO



Philippe MICHEL



RESOLUTION

Sollicitant la construction d'une voie de désenclavement du Sud de la commune du Mont-Dore

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 103 ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le courrier en date du 2 octobre 2025 de l'Association Citoyen Mondorien sollicitant des groupes politiques du Congrès l'adoption d'une résolution adressée à l'État ;

Article 1^{er} : Le congrès de la Nouvelle-Calédonie sollicite l'État pour qu'il prenne en charge la construction, comprenant le financement et la maîtrise d'ouvrage, d'une voie de désenclavement assurant la desserte du Sud du Mont-Dore et de Yaté, afin de garantir de manière durable la liberté de circulation des personnes et des biens entre d'une part les quartiers Sud du Mont-Dore et la commune de Yaté et d'autre part le reste du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : la présente résolution sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*

Délibéré en séance, le

La présidente du congrès de
la Nouvelle-Calédonie

Veylma FALAE0